EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'Administration

CCAS D 2024 - 071

DEPARTEMENT

GARD

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice

16

Qui ont pris part à la délibération

11

DU CCAS DE LA COMMUNE DE REDESSAN 30129

Date:

Numéro :

Afférents au Cons d'Administration

10

L'an Deux mille vingt quatre

et le 11 septembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convogué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Séance du 11 septembre 2024

sous la présidence de : Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Présidente

Présents: F. RICHARD - TRINQUIER, C. VIGO, M. PEREDES, V. BOCCASSINO, G. MANCUSO, F. MARECHAL, G. GALEA, M. BOMPARD, A. BOMPARD, C. LEMAREC

Pouvoirs: M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

Absents excusés: B. TELLIER, S. VEIGALIER, M. TAULAN, E. DE GRYSE, G. DARRE, L. RIMLINGER

Date de la convocation

04 septembre 2024

Date d'affichage 04 septembre 2024

Secrétaire(s): Céline VIGO

Objet de la Délibération

Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'action portée par le Secours Populaire sur la commune en matière d'aide alimentaire;

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

Invité à se prononcer, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

Article 1: approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire d'un montant de 481.74 €.

et publication, du

ou notification

du

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD

La Présidente

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2024

Application agréée É legalite com